



MRC Vaudreuil-Soulanges

OBJET : Sécurité dans les zones scolaires

Chers parents et membres du personnel scolaire,

La Sûreté du Québec tient à vous rappeler que la sécurité de nos enfants près des écoles est une priorité. Nous désirons faire un rappel aux automobilistes qui déposent leurs enfants à l'école, de respecter les consignes en matière de sécurité routière. De plus, sensibilisons nos jeunes qui empruntent le corridor scolaire, à utiliser les endroits adéquats pour traverser et ce, aux moments appropriés.

Voici des exemples d'infractions passibles de contraventions:

- **Demi-tour interdit;**
- **Non-respect de la signalisation en place;**
- **Non-respect des arrêts obligatoires;**
- **Stationnement interdit;**
- **Cellulaire au volant;**
- **Vitesse au-delà des limites** (*depuis le 1^{er} août 2019, le montant des amendes pour excès de vitesse dans les zones scolaires (en période scolaire) est doublé*) ;
- **Traverse de piétons et cyclistes non-respectée.**

Nous sollicitons votre collaboration afin d'assurer la sécurité de tous les enfants aux abords des écoles, en respectant les règles du Code de la sécurité routière et la réglementation municipale.

Nous vous remercions pour votre participation et nous vous souhaitons une fin d'année scolaire empreinte de sécurité.

Votre agente intervenante jeunesse,

Joanie Shink MRC Vaudreuil-Soulanges Ouest